

## Passeport d'un majeur : en cas de perte

Si votre passeport a été perdu et que vous voulez le renouveler immédiatement, la déclaration de perte peut se faire en même temps que le dépôt du dossier. Les pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été perdu.

### Déclaration de perte

Les formalités de déclaration de perte dépendent de votre volonté - ou non - de demander un nouveau passeport immédiatement

**Vous demandez un nouveau passeport**

Vous ne demandez pas un nouveau passeport

La déclaration de perte sera faite en mairie lors de la demande du nouveau passeport et jointe au formulaire.

### Saisir sa pré-demande en ligne

Nous vous recommandons vivement d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Celle-ci permet de gagner du temps lors du dépôt de votre demande en mairie.

Lorsque vous viendrez ensuite à la mairie déposer votre demande, **apportez le récapitulatif de votre pré-demande imprimé ou le numéro de votre pré-demande.**

[Cliquez ici pour faire votre pré-demande en ligne.](#)

#### Attention !

**Double demande CNI / Passeport :** Si vous souhaitez faire à la fois votre CNI et votre passeport, pensez à l'indiquer au moment de la pré-demande en cochant « *Votre pré-demande concerne un passeport et une carte nationale d'identité* » dès la 1<sup>e</sup> étape.

### Prendre rendez-vous

**Important :** Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur rendez-vous.

Pour réduire le temps du dépôt de dossier en mairie, nous vous recommandons vivement d'effectuer une pré-demande en ligne sur le [site de l'Agence nationale des titres sécurisés](#) .

Dans ce cas, vous devrez venir au rendez-vous muni du récapitulatif de votre pré-demande imprimé ou du numéro de

pré-demande qui vous est indiqué à l'issue de la démarche sur le site de l'ANTS, ainsi que toutes les pièces justificatives nécessaires (copies et originaux).

Vous pouvez déposer votre dossier à l'hôtel de ville ou à la mairie annexe.

**Attention ! / Concernant le rendez-vous :**

- Le demandeur est obligatoirement présent lors du dépôt de la demande et lors du retrait du titre d'identité
- Un rendez-vous ne peut concerner qu'une seule personne, que celle-ci ait une demande de CNI, une demande de passeport ou une double demande CNI/passeport pour elle-même
- Merci de vous présenter à l'accueil au moins 10 minutes avant l'heure de votre rendez-vous

[Prendre rendez-vous en ligne](#)

## Pièces à fournir

Les pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été perdu.

### Si le passeport perdu était biométrique

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- Numéro de [pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ( [achat en ligne](#) )
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011\\*01](#)

### S'il s'agissait d'un ancien modèle

#### Vous avez une carte d'identité valide

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- Numéro de [pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ( [achat en ligne](#) )
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011\\*01](#)

#### Vous avez une carte d'identité périmée

##### Date d'expiration : moins de 5 ans

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- Numéro de [pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ( [achat en ligne](#) )
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011\\*01](#)

##### Date d'expiration : plus de 5 ans

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- Numéro de [pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ( [achat en ligne](#) )
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011\\*01](#)
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )+ [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

## ☐ Vous n'avez pas de carte d'identité

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- Numéro de [pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ( [achat en ligne](#) )
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011\\*01](#)
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )+ [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

## ☐ À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

## Informations importantes sur les pièces à fournir

### Documents à présenter

- Apporter **copie et originaux des documents**.
- La mairie agit sous l'autorité des services préfectoraux. Ces derniers peuvent demander **des pièces complémentaires** afin d'effectuer les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires.
- Si vous êtes hébergés au domicile d'un proche résidant au Blanc-Mesnil, les pièces suivantes vous seront demandées :
  - Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
  - Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois,
  - Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant
  - Justificatif de domicile récent (moins d'un an) à votre nom

### Attention ! / Précisions sur la demande d'acte de naissance

- La demande d'acte d'état civil est **une démarche gratuite**. Plusieurs sites internet privés proposent un service payant pour effectuer à votre place les démarches. Ces sites n'ont aucun lien avec la Ville du Blanc-Mesnil
- **Si vous êtes né au Blanc-Mesnil ou dans une autre ville raccordée au dispositif Comedec** , la présentation d'un acte de naissance n'est pas nécessaire ; vos données d'état civil seront vérifiées de façon dématérialisée : [Liste des communes reliées](#)

### Photographie d'identité

Si les photos ne respectent pas les [normes requises](#), la demande sera rejetée par la préfecture.

Les photos peuvent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'Intérieur. Une cabine est disponible à l'hôtel de ville.

## Coût

## ☐ À noter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, passage obligatoire au **timbre fiscal électronique** (ou timbre dématérialisé).

Les timbres fiscaux électroniques s'achètent en ligne ou auprès des buralistes agréés.

**Attention** : le Trésor Public au 37, avenue de la République ne vend pas de timbre fiscal électronique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, **les timbres fiscaux papier ne seront plus utilisables** . Les personnes détenant des timbres fiscaux papier pourront se faire rembourser par virement bancaire (formulaire à récupérer auprès du Trésor public au 37, avenue de la République).

## Métropole

86 €

## 📄 Achat en ligne du timbre fiscal - Passeport

Se munir d'une carte bancaire  
Accéder au service en ligne

[Comment acheter un timbre fiscal ?](#)

### Délai de fabrication

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Pour connaître les délais pour la période actuelle, vous pouvez appeler le serveur vocal interactif.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

## 📄 Suivez votre demande de passeport

Se munir du numéro de demande fourni au dépôt du dossier.  
Accéder au service en ligne

Serveur vocal interactif vous informant sur les délais de délivrance actualisés en fonction du lieu de la demande.

[34 00 - Carte d'identité/Passeport : informations sur les délais de délivrance](#)

### Retrait du passeport

Le passeport qui est délivré est un passeport **biométrique**.

Il doit être retiré dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

### Durée de validité

10 ans

## Prendre rendez-vous

[Formulaire en ligne](#)

## Contact

### Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex  
France

[01 45 91 70 70](tel:0145917070)

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi 14:00-17:30

Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45

Ouvert jusqu'à 11:45

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
(Locaux de la maison de quartier Jean-Jaurès, du secteur sud)  
93150 Le Blanc-Mesnil

France  
01 45 91 70 71  
Courriel

### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

### Horaires d'ouverture

**Lundi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Mardi**

14:00-17:30

**Mercredi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Jeudi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Vendredi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Samedi**

09:00-11:45

**Dimanche**

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

### Horaires d'ouverture

**Lundi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Mardi**

09:00-12:15, 13:30-19:45

**Mercredi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Jeudi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Vendredi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Samedi**

Fermé

**Dimanche**

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).